

Teknion a mis sur pied le programme Divert pour que les entreprises aient la possibilité de donner, de recycler ou de vendre les meubles qu'elles n'utilisent plus plutôt que de les envoyer à la décharge. Sa priorité est de garantir la transparence et la traçabilité à toutes les étapes du processus :



analyse

Tous les projets sont admissibles au programme, peu importe leur envergure. D'abord, nous faisons l'inventaire de vos meubles pour voir s'il y en a qui sont réutilisables à l'interne, puis nous inspectons les meubles restants pour voir s'ils peuvent être vendus ou donnés, ou s'ils sont en fin de vie. Selon les résultats et vos préférences, nous vous faisons une proposition indiquant ce qui devrait être revendu, donné ou recyclé.

Pour éliminer les risques associés au transport et à l'entreposage, dégagez-vous de toute responsabilité à l'égard des meubles qui quittent vos locaux en en transférant le titre de propriété AVANT leur expédition, et non à leur arrivée à destination.



don

Pour réduire au minimum l'impact environnemental du transport de vos meubles usagés, il est préférable de choisir un organisme de bienfaisance local. Nous ciblons donc ceux qui se situent dans un rayon de 100 km de votre entreprise (bien inférieur au rayon de 800 km de la norme LEED), afin que vos meubles enrichissent concrètement la communauté dans laquelle vous travaillez et vivez.

Le programme Divert prévoit également le suivi des meubles donnés et leur récupération lorsqu'ils atteignent la fin de leur vie utile dans un organisme de bienfaisance. Ainsi, ces derniers n'ont pas à assumer les frais d'élimination, et les produits peuvent être recyclés ou éliminés de manière responsable.

Choisissez des organismes de bienfaisance approuvés qui peuvent vous remettre un reçu fiscal pour vos meubles.



recyclage

Les meubles qui ne peuvent être revendus ou donnés sont désassemblés et recyclés selon les normes de bonnes pratiques de l'industrie. Nous inspectons nos installations en personne et faisons le suivi de tous les matériaux pour assurer le respect des procédures de recyclage responsables et éthiques du début à la fin du processus, lequel comprend les aspects suivants :

- La séparation et la pesée précises des matières à recycler uniquement, et non de tout ce qui arrive à l'usine de recyclage.
- L'envoi des matières irrécupérables à des décharges approuvées et réglementées qui protègent l'environnement.
- Le suivi exact des matières recyclées et de leur destination (par composant) pour confirmer qu'elles ont été traitées de façon adéquate et responsable.

Achetez un crédit de carbone pour compenser les matériaux irrécupérables envoyés à la décharge.



vente

La revente vous permet de recouvrer un certain montant, mais ne garantit pas que vos meubles seront éliminés de manière responsable à la fin de leur vie utile. Le réseau de liquidateurs de Divert s'engage à recycler un poids égal de produits provenant de leurs stocks, compensant ainsi l'empreinte écologique de vos meubles usagés et établissant une stratégie responsable pour les meubles en fin de vie invendables.

L'EPA estime que 9 millions de tonnes de meubles de bureau sont envoyées à la décharge chaque année en Amérique du Nord.



rapport

À la fin du projet, nous vous remettons un rapport présentant les répercussions financières, sociales et environnementales de la vente, du don ou du recyclage de tous vos meubles. Il est possible de personnaliser ce rapport selon les indicateurs les plus importants pour votre entreprise.

Le rapport devrait contenir tous les renseignements qu'il vous faut pour obtenir des crédits LEED.